

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 39 (1931)

Heft: 8

Artikel: De l'utilisation du personnel de la Croix-Rouge et des samaritains en cas de guerre

Autor: Vuilleumier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-547073>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gründung im Jahre 1898 angehörte und seit Jahren an ihrer Spitze steht. Sein Dank galt auch den unermüdblichen Mitgliedern des Organisationskomitees, Herrn und Frau Dr. Allemann, den Herren E. Glasson und Heimoz. Den Toast auf das Vaterland brachte Herr Oberst von Schultze aus, und Herr Gemeindevizepräsident Glasson dankte dem Roten Kreuze für seinen Besuch im Greyerzerland. Und nun schloß sich an das Bankett eine herrliche Rundfahrt an in Autocars nach Greyerz und Charmey. Doch braucht eine solche Rundfahrt einige Zeit, so daß wir uns schon dabei vertreiben dürfen. Einen ganz besonderen Genuß brachte der Aufenthalt in Greyerz. Das mächtige Schloß mit all seinen interessanten, historischen Reliquien, mit der wunderbaren Aussicht von seinen Gärten aus, nach Süden und Norden, entzückte die Besucher. Doch noch ein anderes Kleinod wurde uns gezeigt. Wir durften die ehemalige Wohnung von Chalamala, dem Hofnarren des Grafen von Greyerz ansehen und betreten, zu deren Besichtigung uns der heutige Besitzer, Herr August Seiler, Antiquar in Bevey und gleichzeitig Vizepräsident des Schweiz. Samariterbundes, eingeladen hatte. Hier hätte man noch stundenlang weilen mögen, um die reiche Ausstattung aus den verschiedensten

Jahrhunderten zu bewundern und sich gleichzeitig in so freundlicher Weise bewirten zu lassen. Dem Gastgeber unseren herzlichsten Dank. — Andere erfreuten sich auf der ausichtsreichen Terrasse des Hotel Fleur-de-Lys an der Silhouette der Bergketten und durften noch einmal einem kleinen, feinen Chore in Landestracht lauschen, der entzückende Weisen des Abbé J. Bobet zum Lobe der heimatlichen Scholle sang. Der kleinen, wackeren Sängerschar, die uns ihr Bestes gab, unseren aufrichtigsten Dank.

Und nun hieß es leider Abschied nehmen. Den Hang hinunter ging es in rascher Fahrt, über Spagny und Broc hinauf zum Stausee von Montsalvens und nach Charmey und wieder zurück über La Roche nach Freiburg. Noch einmal grüßten wir den in der Abendsonne glänzenden Schloßhügel von Greyerz, und der Turm des Schlosses Bulle winkte uns letzten Abschiedsgruß. Ein kurzer Halt noch in Freiburg, dann ein Lebewohl-sagen, und jedes strebte seiner Heimat zu.

Die Tagung im Greyerzerlande gehört zu den schönsten Tagungen, die wir mitgemacht haben. Die Section Gruyérienne und alle diejenigen, die mitgeholfen haben, die Tagung zu verschönern, können des herzlichsten Dankes der Rotkreuzdelegierten versichert sein.

Dr. Scherz.

De l'utilisation du personnel de la Croix-Rouge et des samaritains en cas de guerre.

Extrait du travail du Lieut.-Col. *Vuilleumier*, médecin en chef des Etapes, présenté à l'assemblée des délégués de Bulle par le Lieut.-Col. *de la Harpe*.

L'armée ne disposant pas — en cas de guerre — d'un personnel sanitaire suffisant, c'est à la Croix-Rouge et à ses institutions auxiliaires (Alliance des samaritains, Ecoles d'infirmières, Alliance suisse des gardes-malades) qu'il appartient de former le surplus nécessaire, de l'instruire et de le mettre à disposition sur réquisi-

tion. C'est dans ce but et à cette condition seulement que la Confédération verse à ces institutions des subsides annuels qui approchent des fr. 100 000.

Quelles mesures la Croix-Rouge a-t-elle prises pour remplir — en cas de guerre — ses obligations envers l'armée et la Confédération? Quel personnel a-t-elle à sa

disposition? Comment est-il organisé? Comment serait-il mobilisé? A quoi serait-il attribué et quelles seraient ses fonctions? Avant de le voir, nous insistons sur le fait que, comme l'indique le § 505 du Règlement du Service de Santé, ce personnel ne peut coopérer au Service de Santé de guerre qu'à condition de s'incorporer au Service sanitaire de l'armée et de se placer sous la direction de ses organes, ceci par l'intermédiaire du Médecin en chef de la Croix-Rouge. Il doit, en service actif, une obéissance absolue aux ordres qui lui sont donnés par les autorités militaires et par les commandants sous les ordres desquels il est placé. Il est assermenté et mis au bénéfice des prescriptions de l'Assurance militaire.

Ce personnel est affecté à deux tâches principales qui sont:

- 1° le transport des malades et blessés;
- 2° les soins à leur donner.

1. Le transport des malades et blessés.

Ce transport est effectué essentiellement par les *Colonnes de la Croix-Rouge*. Une telle « Colonne » est composée de 20 à 50 ou même 60 hommes, volontaires appartenant aux services complémentaires de l'armée, donc non-incorporés. Ce sont des formations militaires que certains cantons exonèrent du paiement de l'impôt militaire. Chaque homme s'engage pour trois ans au moins.

En temps de paix, ces Colonnes dépendent directement de la ou des sections de la Croix-Rouge qui les ont créées (appelées « Sections de patronage ») et sont placées sous la direction du Médecin en chef de la Croix-Rouge qui en est l'inspecteur. Elles peuvent être mises sur pied pour des services de secours en cas d'épidémies, de catastrophes, etc., et sont astreintes à 12 exercices par an. Chaque homme d'une Colonne doit posséder au

bout de trois ans, et en ce qui concerne les tâches qui peuvent lui incomber, les connaissances d'un soldat sanitaire à la fin de son école de recrue, connaissances qui incluent les soins aux malades.

En temps de guerre, elles font partie intégrante de l'armée, et une fois mobilisées, dépendent des formations militaires auxquelles elles sont attribuées, les Etablissements sanitaires militaires (E. S. M.) en général. Celles qui sont sans attributions spéciales restent en réserve à la disposition du Service sanitaire de l'Etat-Major d'armée et peuvent être détachées pour des tâches spéciales¹⁾.

Les hommes des Colonnes de la Croix-Rouge portent un uniforme spécial et un équipement personnel. Chaque colonne possède un matériel de corps qui varie pour chacune d'entre elles, selon les ressources dont disposent les sections dont elles dépendent: fourgons, tentes, brancards, baraques, matériel de couchage ou de pansement, etc.

Les cadres sont constitués par un Commandant (officier sanitaire), un « Chef

¹⁾ Rappelons ici qu'un E. S. M. est une formation sanitaire qui, depuis la réorganisation du Service sanitaire de l'armée si judicieusement opérée par le colonel Hauser sur la base des expériences faites tant par les puissances belligérantes que chez nous au cours des mobilisations, est destinée à remplacer les anciens « Etablissements sanitaires des Etapes », tels que nous les avons vu fonctionner à Olten et à Soleure.

Un E. S. M. n'est autre chose qu'un vaste hôpital improvisé dans un ensemble de bâtiments (écoles, hôtels, fabriques, grandes salles, etc.) d'une localité, et installé pour pouvoir recevoir et traiter de 2000 à 4000 blessés ou malades, et même davantage. Au point de vue de son organisation, un E. S. M. commandé par un officier sanitaire supérieur, est composé d'un Etat-Major et de sept sections, soit: la section mobile, la section de chirurgie, la section de médecine interne, la section d'isolement (pour les contagieux), la section des convalescents, la section des transports, la section des subsistances.

de Colonne » (sous-officier supérieur), un fourrier et des « chefs de groupe ».

Alors que le nombre prévu est de 24, il n'en existe actuellement encore que 15, comptant chacune de 21 à 54 membres, soit au total 514 hommes. Elles sont désignées par le nom de l'endroit ou même du canton dans lequel elles se recrutent. L'Assemblée fédérale a voté, en 1903, en leur faveur, un subside de fr. 139 000, et la Société centrale de la Croix-Rouge leur consacre chaque année quelque chose comme fr. 25 000.

Chaque Colonne a sa « place de rassemblement » désignée d'avance en cas de mobilisation et il est indiqué sur le même tableau le jour et l'heure du rassemblement, ainsi que l'endroit où, la Colonne une fois mobilisée, doit se rendre. Dix Colonnes sont attribuées chacune à un E. S. M. sur la place de mobilisation duquel elle se rend, alors que les cinq autres constituent, comme nous l'avons vu, une réserve à la disposition de l'armée (Serv. sanit. de l'Etat-Major).

2. Soins aux malades et aux blessés.

Ces soins sont essentiellement confiés aux « Détachements » suivants :

a) *Détachements de la Croix-Rouge.*

Ces détachements sont composés moitié d'infirmières diplômées et de samaritaines, soit de femmes ayant subi avec succès un ou plusieurs cours de soins aux malades, et que les Sections auxquelles elles appartiennent recommandent comme particulièrement qualifiées.

Les uns, comptant 2, 5 ou 10 infirmières et tout autant de samaritaines, sont destinés aux « Trains sanitaires », soit à ceux de la Furka (4 trains), à ceux des chemins de fer rhétiques (4 trains) et à ceux des C. F. F. (20 trains). Les autres, comprenant 20 infirmières et 20 samaritaines, vont aux 10 E. S. M. à raison de 7 détachements

pour chacun de ces établissements, ce qui fait un total de 2800 gardes-malades de cette catégorie affectées à leur service. Le service des trains sanitaires en absorbe 400 pour les C. F. F., 40 pour les chemins de fer rhétiques et 8 pour celui de la Furka, soit au total 448, chiffre qui, ajouté au précédent, donne un total de 3250 gardes-malades pour l'ensemble des « Détachements de la Croix-Rouge ».

Où trouve-t-on ces 1600 infirmières diplômées et ces 1600 samaritaines? D'où proviennent-elles?

Les infirmières (diplômées) sont les anciennes élèves : 1° des deux Écoles de gardes-malades de la Croix-Rouge, soit le « Lindenhof » à Berne et « La Source » à Lausanne, et 2° d'un certain nombre d'autres Écoles pour la plupart régulièrement subventionnées par la Confédération par l'entremise et sous la responsabilité de la Croix-Rouge. Toutes ces institutions s'engagent par contrat à fournir immédiatement à l'armée, en cas de mobilisation, un nombre donné de gardes-malades.

Les samaritaines proviennent de Sociétés de samaritains qui prennent également l'engagement de fournir du personnel de quantité et de qualité suffisantes.

Comme le personnel masculin, ce personnel féminin est avisé d'avoir à se rendre le 5^e jour de mobilisation au soir directement à la place de rassemblement, également connue de lui, du corps de troupe (en l'espèce un E. S. M.) auquel il est destiné.

Mais, objectera-t-on, si l'armée fait une consommation pareille de gardes-malades, que deviendra pendant ce temps la population civile? Il n'y a pas de craintes à avoir à ce sujet, une statistique ayant prouvé qu'il resterait encore de 4 à 5000 gardes-malades proprement dites, plus un millier de « releveuses », à la disposition de la population.

b) Détachements de samaritains.

Ces « Détachements » sont composés de 60 à 80 samaritains et samaritaines (ayant suivi des cours), dans une proportion de 4 hommes pour 10 femmes, provenant aussi des sections de l'Alliance suisse des samaritains. Cette Alliance compte 62 000 membres, dont 20 000 actifs. Comme il n'en faut que 7 000 pour le service des E. S. M., le recrutement n'en serait pas difficile.

Les membres de ces Détachements doivent être désignés d'avance, chaque année, par leurs sections respectives, chaque Détachement étant formé de membres d'une seule section ou de plusieurs sections voisines. Rassemblé sous les ordres d'un « chef de Détachement », chaque Détachement entre en service le 5^e jour de mobilisation au soir, directement sur la place de rassemblement de l'E. S. M. auquel il est attribué.

Enfin, la Croix-Rouge peut encore recourir à :

c) Des volontaires.

Ce sont des gens sans préparation spéciale, qui s'annoncent par écrit au Médecin en chef de la Croix-Rouge qui les utilise selon les besoins, leur profession, leurs capacités et leurs goûts. Ils signent un engagement écrit qui les oblige à rester trois mois au moins en service, à répondre dans les 48 heures à un ordre de marche éventuel, à se soumettre de leur plein gré aux ordres que leur donneront ceux qui leur seront proposés, et à accomplir les tâches qui leur seront imposées. Ces « volontaires » se recrutent en grande partie parmi les Suisses revenus de l'étranger.

* * *

La conclusion à tirer de cet état de faits pour les samaritains et les samaritaines est que — en temps de guerre — ils peuvent être absorbés par l'armée qui aura besoin d'eux pour soigner ses malades et ses blessés. C'est dire la responsabilité qui pèse sur chacun d'entre eux et le soin qu'ils doivent mettre sans cesse à maintenir leurs connaissances, de façon à être « toujours prêts ».

Ueber Kurpfuscherei.

Vortrag von Herrn Dr. Sani, vom 26. April 1931, anlässlich der Hilfslehrerzusammenkünfte in Dürnten, Zürcher Oberland.

(Schluß.)

So stehen die Sachen in Deutschland. Wie sie bei uns in der Schweiz stehen, werden Sie gleich hören:

Ich habe an einige Duzend mir persönlich bekannter und meist befreundeter Ärzte in den verschiedensten Kantonen einen Fragebogen geschickt. Ich fragte, ob Quacksalber in ihrer Gegend praktizieren, ob sie großen Zulauf haben, von außen oder aus der Nähe, welches ihre Methoden seien, ob sie sich bezahlen lassen und wie, ob Erfolge oder Mißerfolge sicher bekannt seien und ob sie schon mit den Gerichten zu tun gehabt hätten.

Ich erhielt auf zirka 30 Antworten ein buntes Bild von der Kurpfuscherei in der Schweiz, das manche interessante und zum Teil amüsante Züge enthält.

Ihre Zahl ist in den einzelnen Kantonen sehr verschieden. Es gibt Kantone, wo sie nicht zu finden sind, zum Beispiel Thurgau und Zug, in andern wirken einzelne, zahlreicher sind sie in der Ostschweiz, und das unbestrittene Zentrum bildet der Kanton Appenzell a. Rh. Man braucht nur durch die sonst so sauberen Dörfer dieses Ländchens zu fahren, so sieht man die entsprechenden Firmenschilder an zahlreichen Häusern prangen